

# Collège Camille GUERIN

St-Méen-Le-Grand



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT



École de Conduite **David MARGELY**

**AUTO - MOTO**

15, rue de Merdrignac - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Tél. 02 99 09 61 31 - Port. 06 37 19 71 15

Agr. n° E02035052500

[www.csr-margely.com](http://www.csr-margely.com)

## Bassin Eau Jardin

**Jardinerie - Animalerie**

**Bassins de jardin**

53 bis, rue de Gaël - 35290 ST-MÉEN-LE-GRAND

[www.bassineaujardin.fr](http://www.bassineaujardin.fr)

02 99 09 60 77



# MTP

06 49 22 97 51 - 02 99 07 53 65

- Terrassement • Empierrement
- Assainissement • Aménagement
- Divers...



35290 MUEL

## OPTIQUE SAINT-MÉEN

2, PLACE DE LA MAIRIE - ST-MÉEN-LE-GRAND

**02 23 43 18 44**

Equipements grossissants, basse vision



HORAIRES :  
Du mardi au vendredi :  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 19h00  
Fermeture à 18h00 le samedi



Collège  
**Camille  
GUERIN**

3 ter, rue Maurice - BP 41  
**35290 ST-MÉEN-LE-GRAND**  
Tél. 02 99 09 44 80  
Fax : 02 99 09 44 85

Mél : [ce.0351850w@ac-rennes.fr](mailto:ce.0351850w@ac-rennes.fr)  
[www.college-camilleguerin-stmeen.ac-rennes.fr](http://www.college-camilleguerin-stmeen.ac-rennes.fr)





## LE MOT DU PRINCIPAL

La communauté éducative du collège Camille Guérin vous souhaite la bienvenue. Chaque service du collège est présenté dans cette brochure pour permettre aux élèves de reconnaître les différents interlocuteurs de l'établissement et appréhender les enjeux de leur scolarité pour la vivre au mieux et avec succès. Ces années collège aboutiront à la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à l'obtention du brevet des collèges et à l'aboutissement d'un projet choisi d'orientation post 3è.

Le projet d'établissement priorise le parcours de l'élève. L'organisation des enseignements, la construction des projets éducatifs et la vie au collège nourrissent cette ambition.

La formation du futur citoyen et la qualité du vivre ensemble sont également des axes forts de notre ambition collective. Notre mission est aussi d'aider nos élèves à devenir de futurs adultes responsables, capables d'exercer leur sens critique, de réaliser des choix éclairés et de s'adapter à l'évolution de notre société.

Les ambitions nourries pour nos élèves sont amplifiées par notre engagement dans le plan national de développement du numérique au bénéfice des apprentissages. Les équipes pédagogiques s'inscrivent dans la continuité de l'innovation pédagogique, toujours en mouvement à Camille Guérin : citons le déploiement des outils de communication au cœur des apprentissages et la désignation de notre établissement comme collège pilote du numérique par nos autorités de tutelle, la proposition de dispositifs spécifiques d'aide pour apprendre autrement et de parcours dérogatoires tout au long de la scolarité, le projet de « la classe sans notes » par les enseignants de 6è.

Le collège est ouvert au partenariat avec son environnement : services publics, associations et entreprises pour réaliser tous ces projets ; également avec l'Université de Rennes 2 et l'Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education (ESPE) dans un projet de recherche pour évaluer l'efficacité et la pertinence de l'utilisation du numérique dans les apprentissages des élèves.

L'engagement des équipes, l'implication des élèves et l'accompagnement des familles au quotidien seront des vecteurs forts de notre réussite collective.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette plaquette ainsi que les annonceurs qui nous soutiennent dans ce projet.

*La communauté éducative  
du collège Camille Guérin vous souhaite  
la bienvenue.*

# SOMMAIRE

---

|                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| <i>page 2</i> .....      | Le mot du Principal              |
| <i>page 3</i> .....      | Le sommaire                      |
| <i>page 4</i> .....      | Camille Guérin                   |
| <i>page 5</i> .....      | Plan de situation                |
| <i>pages 6-7</i> .....   | Plan du collège                  |
| <i>page 9</i> .....      | A qui s'adresser ?               |
| <i>page 10</i> .....     | Acteurs du collège et instances  |
| <i>page 11</i> .....     | Organigramme du collège          |
| <i>pages 12-15</i> ..... | Projet de service vie scolaire   |
| <i>pages 16-17</i> ..... | Gestion et restauration scolaire |
| <i>page 18</i> .....     | Les enseignements et options     |
| <i>page 19</i> .....     | Le service de santé scolaire     |
| <i>pages 20-23</i> ..... | Les mots nouveaux du collège     |
| <i>page 24</i> .....     | Notes                            |

---





## Plan de situation

# Collège Camille GUÉRIN



👉 Pour les articles homonymes, voir Guérin.

Né à Poitiers, en 1872, Camille Guérin est le fils d'un entrepreneur de travaux publics, mort de la tuberculose en 1882. Il étudie la médecine vétérinaire de 1892 à 1896 à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, tout en servant d'assistant au pathologiste Edmond Nocard (1850-1903).

Diplômé en 1896, il rejoint l'Institut Pasteur de Lille en 1897. En 1900, il se consacre presque exclusivement aux deux sujets d'études qui occuperont la majeure partie de sa carrière scientifique : la vaccine jénérienne et la tuberculose. En 1905, il est nommé chef de laboratoire. Il poursuit alors les travaux sur la prévention de la variole.

Il découvre d'abord, en 1905, que le bacille de la tuberculose bovine peut immuniser les animaux sans déclencher la maladie. En 1924, les pouvoirs publics autorisent l'extension de l'usage du BCG sur les nouveau-nés.

En 1919, Guérin est devenu chef de service à l'Institut Pasteur de Lille. Il prend en 1928, la direction du service de la tuberculose à l'Institut Pasteur de Paris. En 1939, il devient vice-président du Comité national de défense contre la tuberculose. En 1948, il est président du premier congrès international du BCG et, en 1951, président de l'Académie de médecine. En 1955, il reçoit le grand prix de la recherche scientifique de l'Académie des sciences.

Il meurt en 1961, à l'âge de 88 ans, à l'hôpital Pasteur de Paris et est inhumé, aux côtés de son épouse Marie, à Châtelleraut.



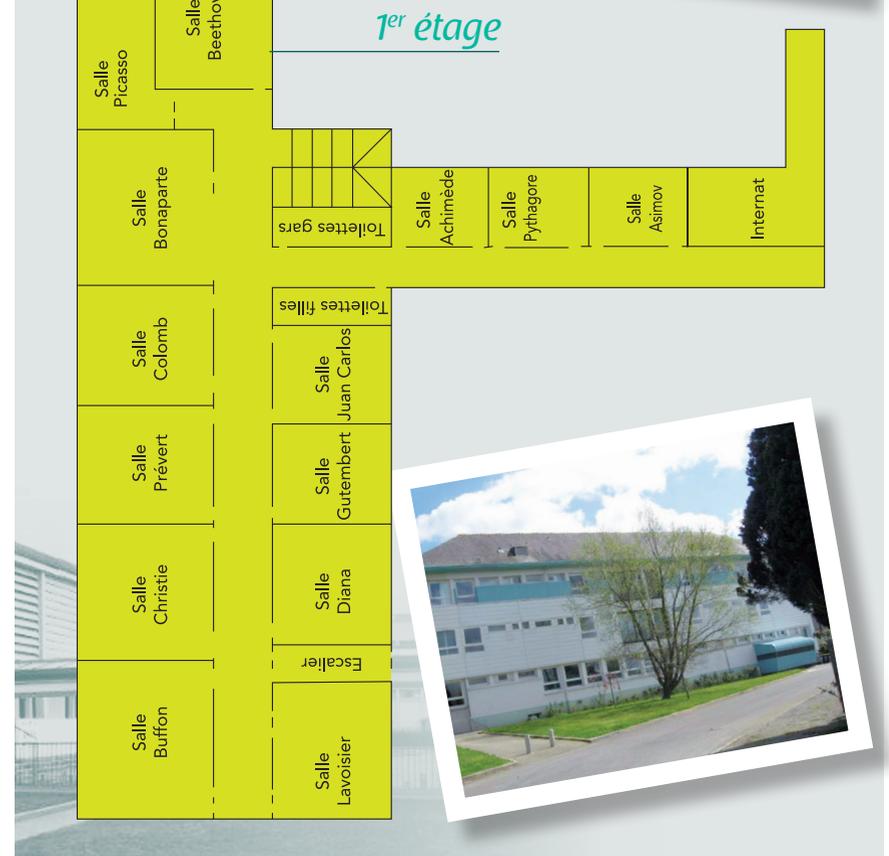
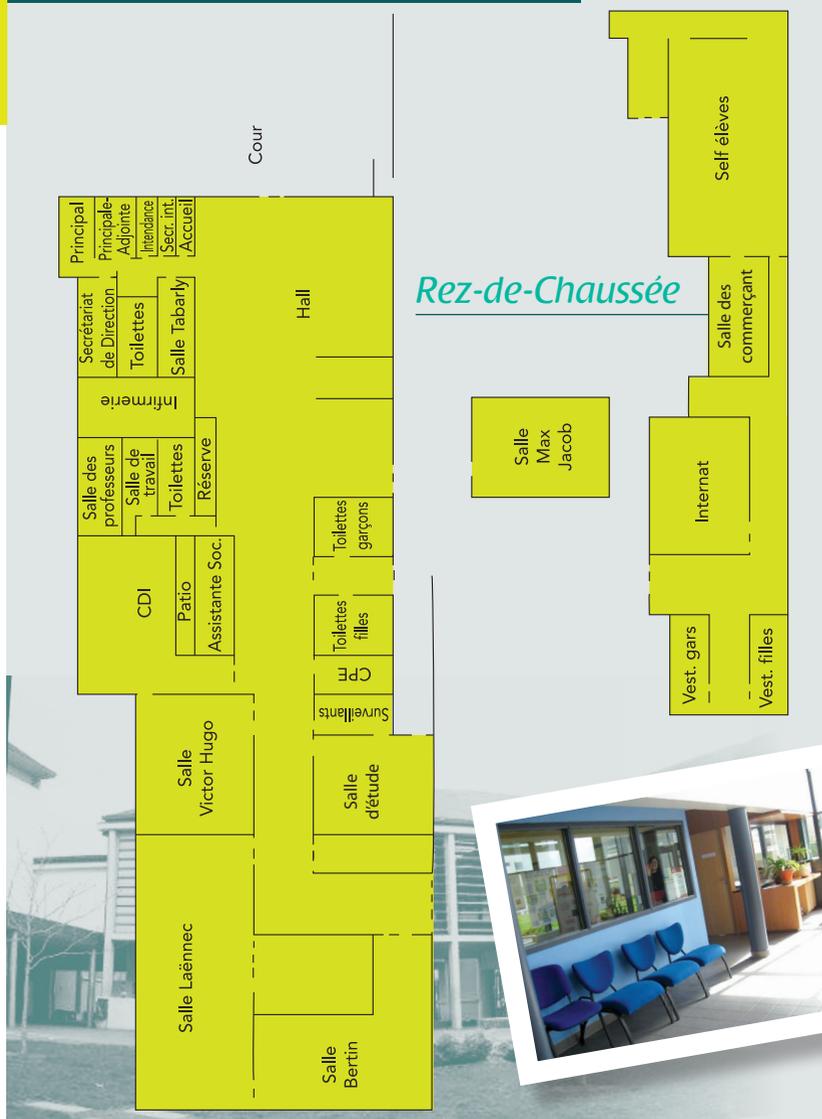
**Collège Camille Guérin**  
3 Ter, rue Maurice  
ST-MÉEN-LE-GRAND





Collège  
Camille  
GUERIN

# Plan du Collège



**LE HAVANA CAFÉ**

Concerts  
Retransmissions matchs  
Jeux de fléchettes  
en reseau

23, pl. du Patton - 35290 - ST MEEN LEGRAND  
02.23.43.79.87  
f Havana Lagache (Bar Le Havana Café)

**ECOLE DE CONDUITE Rémy et Mickaël UDIN**  
4, rue de Rennes - Tél. 02 99 06 48 66  
35360 MONTAUBAN  
3, place Patton - Tél. 02 99 09 47 54  
35290 ST-MEEN-LE-GRAND

Permis B - Permis voiture automatique  
Formation 125 cm<sup>3</sup> (A1)  
Dès 14 ans permis AM (BSR)  
Dès 15 ans conduite accompagnée

Agr. 350613



**Sellier-Tapissier**

**V. BELLARD**

Route de la Glaye  
35290 ST-MÉEN-LE-GRAND

Rénovation  
Fauteuil - Siège - Banquette  
Auto - Moto - Bateau

**Tél. 06 79 21 97 55**

**HERPE**

Électricité · Plomberie  
Chauffage

Tél. 06 76 83 96 51  
contact@herpeanthony-epc.fr  
56, rue Louison Bobet  
35290 St-Méen-Le-Grand  
www.herpeanthony-epc.fr

**COUVERTURE - ZINGUERIE  
ÉTANCHÉITÉ**

Neuf - Entretien - Ramonage

Ets MINIER Père et Fils  
Depuis 1971

35290 MUËL  
Tél. 02 99 07 52 93  
06 82 65 68 50



Ouverture du vendredi au mercredi midi  
Fermeture le mercredi après-midi et le jeudi toute la journée

**Galettes - Crêpes et Pizzas à emporter**

19, place Patton - 35290 Saint-Méen-le-Grand  
02 99 09 54 99



549 200 400 RCS Rennes



Agence de  
Montauban de Bretagne  
02 57 37 00 00

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST  
ADDITIONNER LES FORCES. MULTIPLIER LES CHANCES



## A qui s'adresser ?

|  | Principal | Principal Adjoint | Secrétariat de direction | Gestionnaire | Secrétariat de Gestion | CPE | Vie Scolaire - ASEN | Professeur Principal | Professeur concerné | COP | Documentaliste | Infirmière | Médecin scolaire | Assistante sociale |
|--|-----------|-------------------|--------------------------|--------------|------------------------|-----|---------------------|----------------------|---------------------|-----|----------------|------------|------------------|--------------------|
| <b>VIE SCOLAIRE</b>                      |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Inscription-Réinscription-Radiation      |           | ●                 |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Certificat de scolarité                  |           | ●                 |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Certificat de radiation (exeat)          |           | ●                 | ●                        |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Absence des élèves                       |           |                   |                          |              |                        | ●   | ●                   |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Retard des élèves                        |           |                   |                          |              |                        | ●   | ●                   |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Contre-Indication médicale EPS           |           |                   |                          |              |                        | ●   |                     |                      | ●                   |     |                |            | ●                | ●                  |
| Déclaration accident                     |           |                   | ●                        |              |                        |     |                     |                      | ●                   |     |                |            | ●                |                    |
| <b>RÉSULTATS</b>                         |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Org. du travail, emploi du temps         | ●         |                   |                          |              |                        | ●   |                     | ●                    |                     |     |                |            |                  |                    |
| Manuels scolaires                        |           |                   |                          | ●            | ●                      |     |                     | ●                    |                     |     |                | ●          |                  |                    |
| Bulletins scolaires – Bulletins de notes | ●         | ●                 |                          |              |                        |     |                     | ●                    |                     |     |                |            |                  |                    |
| Remise de diplômes                       |           |                   | ●                        |              |                        |     |                     | ●                    |                     |     |                |            |                  |                    |
| Emprunt de livres, de documents          |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                | ●          |                  |                    |
| <b>VIE QUOTIDIENNE</b>                   |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Changement de régime de sortie           |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Changement du statut DP et externe       | ●         | ●                 |                          |              | ●                      |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Paiement frais de pension                |           |                   |                          |              | ●                      |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Menus                                    |           |                   |                          | ●            |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| <b>ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES</b>        |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Clubs                                    |           |                   |                          |              |                        | ●   |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Association sportive                     |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      | ●                   |     |                |            |                  |                    |
| Sorties pédagogiques                     |           |                   |                          | ●            |                        | ●   |                     |                      | ●                   |     |                |            |                  |                    |
| <b>RÉGIMES -BOURSES</b>                  |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Bourses nationales                       |           |                   | ●                        |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Bourses de collège                       |           |                   |                          |              | ●                      |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Bourses départementales                  |           |                   |                          |              | ●                      |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Fonds social collégien                   | ●         |                   |                          | ●            |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  | ●                  |
| Aides particulières                      | ●         |                   |                          | ●            |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  | ●                  |
| <b>ORIENTATION</b>                       |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Information sur les procédures           |           | ●                 |                          |              |                        |     |                     | ●                    |                     |     |                |            |                  |                    |
| Stages                                   |           | ●                 |                          |              |                        |     |                     | ●                    |                     |     |                |            |                  |                    |
| Auto-documentation                       |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| <b>DIVERS</b>                            |           |                   |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Conseil d'Administration                 | ●         | ●                 |                          |              |                        |     |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Transports scolaires                     |           |                   |                          |              |                        | ●   |                     |                      |                     |     |                |            |                  |                    |
| Problèmes personnels                     |           |                   |                          |              |                        | ●   |                     |                      |                     |     |                |            |                  | ●                  |



Collège  
Camille  
GUERIN

# Organigramme du collège

## Acteurs du collège et instances



### Conseil d'Administration

C'est l'assemblée délibérante de l'établissement qui fixe les principes de mises en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative. Il est constitué d'1/3 de représentants de l'administration et des élus locaux, 1/3 des représentants du personnel, 1/3 des usagers (parents et élèves).



### Les délégués élèves (délégués de classe)

Ils sont élus au nombre de deux par les élèves de leur classe. Ils représentent leurs camarades en liaison avec le Professeur Principal, les professeurs et l'administration. Ils siègent au conseil de classe où ils donnent leur avis et formulent des propositions sur les questions relatives à la vie de classe et au travail scolaire.

### Les délégués parents

Ils sont associés à la vie de l'établissement, ils assurent également la liaison entre les parents, les élèves, les professeurs et l'administration. Ils participent aussi au Conseil de Classe.

### Commission d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté

Présidé par le Chef d'établissement, c'est une commission chargée de la prévention au sens large dans l'établissement.

### Commission Hygiène et sécurité

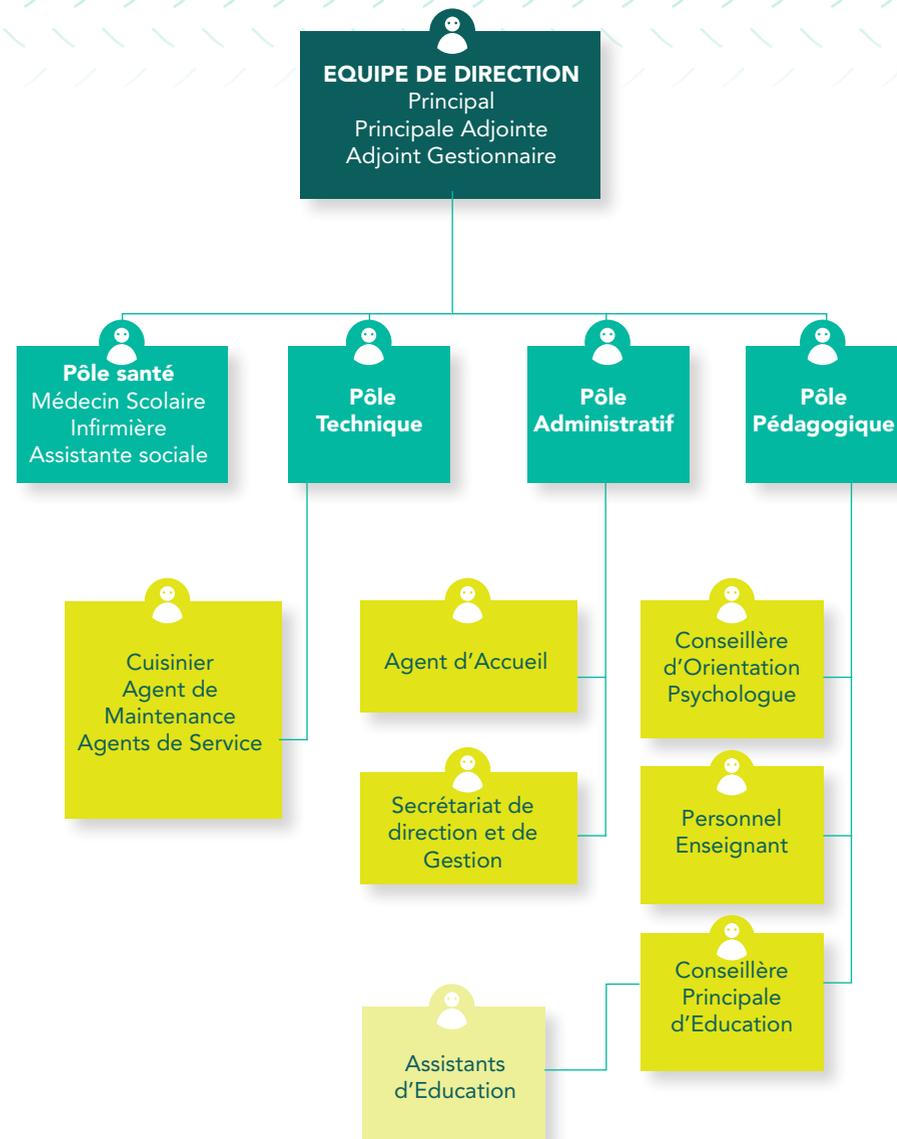
Commission chargée de la protection et de la santé et la sécurité des personnels dans l'établissement

### Commission Educative

Elle se réunit pour trouver les solutions alternatives aux sanctions si un élève se comporte mal au collège

### Conseil de Discipline

Commission qui peut prononcer les sanctions prévues au règlement Intérieur à l'encontre d'un élève pouvant aller jusqu'à l'exclusion.





Collège  
Camille  
GUERIN

# Projet de service vie scolaire

*Le but de la vie scolaire est de placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour s'épanouir individuellement et collectivement au collège, et leur permettre de réussir leur scolarité et de préparer leur orientation.*

## L'équipe :

● LA CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION :  
• Mme VARICHON

● LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION :  
• - le collège bénéficie de 6.25 emplois temps plein pour accompagner les élèves au quotidien, pendant la journée à l'externat et après 17h00 à l'internat.

## Les coordonnées :

Tél : 02.99.09.44.80  
Fax : 02.99.09.44.85  
Mél : ce.0351850w@ac-rennes.fr



## Les horaires des sonneries

8H25-8H30-9h25-9H30-10H25-  
10H40-11H35-11H40-12H35  
13H55-14H00-14H55-15H00-  
15H55-16h1-17H00

Les élèves doivent se ranger près de leur salle au moment de la première sonnerie, et commencer le cours avant la seconde sonnerie.

## Les études encadrées :

Le Lundi-Mardi-Jeudi de 17H00 à 18H00 et Vendredi de 12H35 à 13H45

## Les missions de la vie scolaire :

- La connaissance et le respect du règlement intérieur
- La surveillance des élèves et leur sécurité dans l'établissement
- Le suivi de la ponctualité et de l'assiduité
- L'animation et la surveillance de l'internat
- La gestion du passage à la demi-pension.
- Le déroulement des heures d'études
- Le soutien scolaire et méthodologique individualisé
- La mise en place de remédiation pour permettre aux élèves de surmonter leurs difficultés
- Le suivi de la scolarité des élèves
- L'offre d'un cadre de travail pour les élèves en ayant le besoin avec des créneaux d'études encadrées tous les soirs.
- La mise en place de projets pour accompagner l e parcours de l'élève
- Travail autour du vivre ensemble
- Prévention des violences
- Travail sur la solidarité
- Travail sur la justice
- Prévention des conduites à risque.



# Que faire si...

*La vie scolaire est un partenaire privilégié pour parler de la scolarité de vos enfants.*

## Que faire si :

### ● MON ENFANT VA ÊTRE ABSENT :

1/ Dès que vous êtes informés de l'absence de votre enfant, appelez le collège pour prévenir de l'absence de votre enfant.

2/ Au moment du retour de votre enfant, remplir un billet rose d'absence.

3/ Demandez à votre enfant de venir présenter son billet d'absence au bureau des assistants d'éducation.

### ● JE SOUHAITE DISCUTER DE LA SCOLARITÉ DE MON FILS

Deux options s'offrent à vous :

- Demander via le carnet de correspondance un rendez-vous avec le professeur principal de votre enfant
- Demander par téléphone ou via le carnet de correspondance un rendez-vous avec un conseiller principal d'éducation.

### ● QUE FAIRE SI JE PENSE QUE MON ENFANT NE VA PAS BIEN AU COLLÈGE

Si vous avez un doute, vous pouvez appeler un conseiller principal d'éducation pour échanger sur la manière dont votre enfant est intégré au collège.

### ● QUE FAIRE SI JE SUIS INQUIET POUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES DE MON ENFANT

Deux options s'offrent à vous :

- Demander via le carnet de correspondance un rendez-vous avec le professeur principal de votre enfant
- Demander par téléphone ou via le carnet de correspondance un rendez-vous avec un conseiller principal d'éducation.

Il sera alors possible de mettre en place un dispositif pour lui apporter l'aide dont il a besoin.

### ● MON ENFANT ME SIGNALE QU'UN AUTRE ÉLÈVE OU QU'UN GROUPE D'ÉLÈVE L'EMBÊTE

Il ne faut pas sous-estimer les conséquences de ce genre de situations. Vous pouvez encourager votre enfant à en parler à un conseiller principal d'éducation, ou l'appeler vous-même pour transmettre les informations qui seront nécessaires pour veiller au bien être de votre enfant.

### ● MON ENFANT ME SIGNALE UN PROBLÈME AVEC D'AUTRES ENFANTS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Ces événements pouvant avoir une conséquence sur la scolarité de votre enfant, nous vous encourageons à appeler un conseiller principal d'éducation.

### ● UN ÉVÈNEMENT PERSONNEL OU FAMILIAL S'EST PRODUIT À LA MAISON ET RISQUE D'AVOIR UNE CONSÉQUENCE SUR LE COMPORTEMENT DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE (DÉCÈS D'UN PROCHE, COUPURE DE COURANT ...)

De même, si un événement peut avoir une conséquence sur la scolarité de votre enfant, nous vous encourageons à appeler un conseiller principal d'éducation.

### LE CARNET DE CORRESPONDANCE :

C'est le premier outil qui vous permettra de suivre de près la scolarité de votre enfant. Quelles rubriques consulter en priorité ?  
Retard, Observations, Pages...



## Les régimes de sortie :

### LE RÉGIME NON-AUTORISÉ

Les élèves sont tenus d'être, dans tous les cas dans l'établissement, de 8H25 à 17H00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8H25 à 12H35 le mercredi.

### LE RÉGIME A1

Les élèves sont tenus d'arriver pour leur première heure de cours inscrite à l'emploi du temps, et peuvent quitter l'établissement à l'issue de leur dernière heure de cours de la journée. Par conséquent, lorsqu'un professeur est absent, votre enfant est tenu d'être dans l'établissement.

### LE RÉGIME A2

Les élèves sont tenus d'arriver pour leur première heure de cours effective, et peuvent quitter l'établissement à l'issue de leur dernière heure de cours de la journée. Par conséquent, lorsqu'un professeur est absent en début ou en fin de journée, ils peuvent arriver plus tard ou quitter l'établissement plus tôt.

Pour les demi-pensionnaires qui terminent les cours à 12H35, le repas est obligatoire et ils ne pourront quitter l'établissement qu'à 13H30, et les non-autorisés devront être pris en charge après signature de cahier de décharge.

Le conseil de classe peut décider de supprimer l'autorisation de sortie si l'élève ne fournit pas un travail suffisant.



Collège  
Camille  
GUERIN

# Gestion et restauration scolaire

## Le service Intendance/Gestion :

Il s'occupe de tout ce qui concerne les affaires financières du collège, exception faite du FSE et de l'UNSS, qui sont deux entités autonomes.

Il centralise et instruit les dossiers de bourses des collèves.

En cas de difficultés financières, il est l'interlocuteur privilégié des familles pour la mise en place d'échéancier de paiement, la fourniture de dossiers de Fonds Social d'aide aux familles.

Il gère aussi l'aspect financier des sorties et séjours pédagogiques, comme les attestations de participation demandées par les employeurs. Le collège accepte d'ailleurs le paiement des séjours en chèques vacances.

Il est en charge de l'entretien et de la sécurité des locaux, en liaison avec une équipe d'Agents techniques.

Les élèves blessés ou à mobilité réduite viennent y chercher la clé de l'ascenseur de l'établissement afin de pouvoir accéder à l'étage (La clé sera facturée à hauteur du prix d'achat, soit environ 40,00 si elle est perdue).

Les élèves y déposent les paiements de cantine/d'Internat. Pour les externes souhaitant déjeuner sporadiquement au self, ils y achètent le jour même, à la récréation du matin, leurs tickets de self (par carnet de 10 tickets). Le collège propose le règlement en espèces, par chèque ou par prélèvement automatique (Sauf pour les élèves boursiers) en remplissant le document joint au dossier d'inscription.

L'inscription à la demi-pension comme à l'Internat s'effectue pour une année scolaire. Il s'agit d'un forfait annuel, divisé en trois trimestres, sur une base de 4 ou 5 jours de restauration par semaine, selon le choix des familles. En cas d'absence, un remboursement des repas pourra être demandé par courrier auprès du Principal et selon les conditions inscrites au règlement intérieur. Nous rappelons que la restauration est un service et non une obligation.

L'ensemble des plats est confectionné sur place par une équipe soucieuse de la qualité des repas fournis. En tant que démarche éducative et pédagogique, l'équilibre alimentaire, le tri sélectif, le compostage des déchets, la lutte contre le gaspillage ou l'utilisation de produits Bio et Locaux sont des préoccupations constantes du service de restauration. Des repas à thèmes sont régulièrement proposés

aux élèves comme lors de la semaine de l'Europe ou la fête de la Bretagne. Ce moment doit rester convivial et les élèves y respecter les règles de vie commune et de respect : Goûter les plats, respecter les personnels et leur travail, avoir une attitude correcte, ne pas gaspiller la nourriture...



## Les enseignements et options

### Horaires d'ouverture du collège :

LUNDI, MARDI, JEUDI,  
VENDREDI : 8h10 à 18h

MERCREDI : 8h10 à 12h35

### Langues :

- Anglais
- LV2 Espagnol et Allemand à partir de la 5ème
- Latin : de la 5ème à la 3ème

### Dispositifs de soutien :

- 6ème : dispositif de soutien en français, maths,
- Aide et soutien en français et maths(4ème)
- Groupes de besoins en 3ème (français et maths)
- Groupes en sciences (SVT, SPH, Technologie)
- Parcours dérogatoire : découverte professionnelle en 4ème et 3ème
- PPRE\* particuliers en fonction des besoins.

\*PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

### Sections sportives :

- Classes à horaires aménagés football en 6ème et 5ème

- Section sportive départementale football en 4ème et 3ème (internat)

### Clubs :

- Breton, civilisation Bretagne
- Atelier instrumental et chorale
- Robotique, radio, jardin pédagogique, créations plastiques
- Association Sportive UNSS :
- Multisports le mercredi a.m. avec compétitions et certains midis

### Sites du collège :

- [www.college-camilleguerin-st-meen.ac-rennes.fr](http://www.college-camilleguerin-st-meen.ac-rennes.fr)
- [www.toutatice.fr](http://www.toutatice.fr)

Accès réservé aux notes, cahier de texte, emploi du temps et cours en ligne.



## Le service de santé scolaire

### L'infirmierie

L'infirmierie est avant tout un lieu d'écoute et de soins de première urgence. Les passages à l'infirmierie doivent avoir lieu en dehors des heures de classe sauf en cas d'urgence (crise d'asthme, blessure en EPS...).

L'infirmière gère les dispenses d'EPS. Elle est à ton écoute également pour des choses plus personnelles et comme elle est soumise au secret professionnel, tu peux avoir confiance en elle.

Elle assure le suivi médical pour accompagner la scolarité des élèves qui en ont besoin. Elle contacte si nécessaire le médecin scolaire pour instruire le plan d'accompagnement personnalisé. C'est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est également initié à son initiative toujours pour faciliter la vie de l'élève au collège.

Au cours de l'année, un bilan infirmier est réalisé pour tous les élèves de 6è.

Le service est ouvert le mardi, le vendredi et un mercredi sur deux.

### L'assistante sociale

A ta demande ou celle de tes parents, l'assistante sociale est à la disposition des familles et des adolescents en difficulté soit familiale, scolaire, morale ou sociale. Elle peut t'offrir un lieu de parole et d'écoute en toute confidentialité.

L'assistante sociale intervient en faveur des élèves et travaille en collaboration avec l'équipe éducative du collège. Elle est à disposition des jeunes, des parents et des référents sociaux afin de rechercher :

- Les possibilités d'aides face aux difficultés rencontrées (personnelles, financières, éducatives, administratives...),

- Des réponses aux questions que tu peux te poser et que tu n'oses pas aborder avec ton entourage.

L'assistante sociale est présente dans l'établissement le lundi et le vendredi.



# Les mots nouveaux

## Les mots nouveaux du collège



**VOICI UNE PARTIE  
DES MOTS  
NOUVEAUX  
QUE TU  
DÉCOUVRIRAS AU  
COLLÈGE.**

### **A.E.**

Accompagnement Educatif. Il permet de soutenir les élèves en difficulté dans une matière ou d'aborder des activités culturelles ou sportives.

### **A.S.**

Association sportive. Te permet de faire du sport le mercredi.

### **Les assistants d'Education**

Les assistants d'Education sont des personnes qui surveillent les élèves hors de la classe. Ils peuvent éventuellement t'aider dans ton travail.

### **A.T.P.**

Aide au travail personnel: permet de faire progresser tes méthodes de travail. (2h/semaine dans l'EDT).

### **Absence**

La signaler le plus rapidement possible (téléphone, lettre). L'élève ne peut assister aux cours après une absence sans avoir déposé(e) un mot d'excuses et obtenu(e) un billet d'entrée à la Vie Scolaire.

### **Autonomie**

C'est la capacité d'un élève à travailler seul.

### **Brevet des collèges**

C'est un examen que tu passeras à la fin de la troisième.

### **Bulletin trimestriel**

Il fait un bilan de ton travail à la fin du trimestre. Il comporte tes moyennes par matière et les remarques des enseignants.

### **C.D.I.**

Centre de Documentation et d'Information. Il est l'équivalent de la B.C.D. de ton école. Tu y seras accueilli(e) par le documentaliste.

### **C.P.E.**

Conseiller Principal d'Education : il dirige la vie scolaire et encadre les surveillants.

### **Cahier de textes**

- de l'élève : cahier personnel où sont inscrits et datés devoirs et leçons. Tu dois le consulter tous les jours.
- de la classe : chaque professeur y inscrit le travail accompli et demandé. A consulter obligatoirement en cas d'absence sur Pronote.

### **Casiers**

Endroits où tu peux déposer ton cartable.

### **Conseil de Classe**

A la fin de chaque trimestre, l'équipe pédagogique se réunit pour examiner les résultats des élèves. On y fait le bilan des résultats et du comportement de chaque élève.

### **Contrôle**

Devoir fait en classe qui sert à contrôler et évaluer ton travail. Il est noté.

### **Disciplines**

Voir « Matières ».

### **E.P.S.**

Education Physique et Sportive.

### **Equipe éducative**

Ce sont les personnes qui travaillent dans le collège et sont concernées par le travail de l'élève (les membres de l'Administration, le Conseiller d'Education, les Professeurs, les Agents de service).

### **Equipe pédagogique**

Ce sont tous les professeurs qui enseignent dans une même classe.

### **Evaluation**

C'est la façon de mesurer le résultat de ton travail par une note et une appréciation.



# Les mots nouveaux

## Les mots nouveaux du collège

### Exclusion

Sanction qui prévoit le renvoi d'un élève d'un cours ou du Collège en cas de faits graves.

### Infirmierie

Lieu des premiers soins . Si tu prends des médicaments régulièrement, tu dois les y déposer.

### Intendance

Service qui gère le règlement de la cantine.

### Interclasse

Période de temps (5mn) pendant laquelle tu changes de cours, de professeur et de salle.

### Matières

En sixième, l'emploi du temps d'un élève se répartit entre plusieurs matières. Il y a un professeur par matière (français, mathématiques, technologie...). Des matières nouvelles s'ajoutent en classe de 5ème et de 4ème.

### Notation

Résultat chiffré du travail d'un élève mais ce n'est qu'une partie de l'évaluation.

### Orientation

Possibilité de passer dans la classe supérieure ou de redoubler.

### Permanence

Dans l'emploi du temps, c'est le moment où l'élève n'a pas de cours.

### Principal

Il est le chef d'établissement et assume la responsabilité du collège

### Principal Adjoint

Il gère le domaine de la pédagogie, assure la liaison entre professeurs et élèves.

### Professeur principal

Il est l'intermédiaire entre ta classe, les parents et l'administration.

### PRONOTE

Site accessible aux parents et aux élèves sur lequel seront publiés de manière confidentielle tes résultats (notes obtenues), tes absences et éventuellement tes punitions. Tu y trouveras également les devoirs à réaliser à la maison.

### Règlement intérieur

Il définit les règles de vie à l'intérieur du collège, tes droits et tes devoirs.

### Retenue

Heure durant laquelle l'élève est puni.

### S.V.T.

Sciences et Vie de la Terre

### Secrétariat

La secrétaire fournit les certificats de scolarité, les bulletins, les ASSR...

### Trimestre

L'année scolaire est divisée en trois périodes de 3 mois : ce sont les trimestres.

### Urgences

En cas d'urgence (accident, incident...), adresse-toi au plus vite à un adulte du collège.

### Vie scolaire

Equipe composée du Conseiller Principal d'Education et des Assistants d'éducation. Il s'occupe de tout ce qui touche la vie de l'élève au Collège (travail, sortie, animations...).







ACHAT - VENTE  
LOCATION - GESTION  
ENTREPRISES  
& COMMERCES



7, place de la Mairie • 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND  
02 23 43 13 43 • [www.avis-immobilier-saintmeenlegrand.com](http://www.avis-immobilier-saintmeenlegrand.com)

FRIGORISTE

CHAUFFAGE

ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE



NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES  
Vente et dépannage électroménager  
Géothermie - Forage - Aérothermie  
SAV entretien et dépannage PAC



Z.I. du Petit Maupas - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND  
Tél. 02 99 09 61 55 - [jalu.chauffage@orange.fr](mailto:jalu.chauffage@orange.fr) - [www.jalu.fr](http://www.jalu.fr)

SAINT MEEN LE GRAND



SUPER U



Café, Viennoiserie,  
Pâtisserie, Thé,  
Soda, Salade,  
Sandwich



CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



SECURITEST

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Z.A. du Maupas - ST-MEEN-LE-GRAND

02.99.09.42.22

du lundi  
au samedi midi